

Muḥammad a dit :
« *Ma communauté se divisera en 73 sectes, dont 72 iront en Enfer* »

Quelle est la 73^e secte musulmane, la seule qui sera sauvée ?

Abu Meïssa

Abu Meïssa

Muhammad a dit : "ma communauté se
divisera en 73 sectes, dont 72 iront en
Enfer"

© Abu Meïssa, 2025

ISBN numérique : 979-10-405-9360-7

Librinova”

www.librinova.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

I – Le Coran, la parole de Dieu/Allāh met en garde les croyants contre leurs divisions en « sectes »

Le Coran, la parole de Dieu/Allāh pour tous les musulmans s'adresse aux bédouins (*a'rāb*)¹ illettrés (*ummiīn*)², qui vivaient en Arabie au VIIe siècle. Le Coran est un « *rappel (dhik'r) pour les croyants* » (XI, 120)³, ainsi qu'une « *direction aux êtres doués d'intelligence* » (XL, 54).

Le Coran, provient d'une matrice, « *la Mère du Livre* » (XLIII, 2-4 ; XIII, 39), « *fixée sur une table/tte bien gardée* » (LXXXV, 21-22). Dieu/Allāh a fait descendre (*nazala*) ce Livre sur Moïse, dans la langue de son peuple : c'est la Torah (*tawrā*). Il l'a fait descendre sur Jésus, dans la langue de son peuple ; c'est l'Évangile (*injīl*)⁴, et il l'a fait descendre sur Muḥammad « *en langue arabe claire* » (XXVI, 192-195) : c'est le Coran (*qur'ān*).

« *Il (Dieu) avait fait descendre la Torah et l'Évangile – direction auparavant pour les hommes – et il avait fait descendre le discernement* » (III, 3-4)⁵

« *Il (Dieu) a fait descendre sur toi (Muḥammad) le Livre avec la Vérité ; celui-ci déclare véridique ce qui était avant lui.*

« *C'est une promesse faite en toute vérité dans la Torah, l'Évangile et le Coran (l-tawrāti wal-injīli wal-qur'āni)* » (IX, 111)

La Torah, l'Évangile et le Coran, sont un seul et même « Livre » (*kitāb*), mais ils ont été révélés dans des langues différentes car ils s'adressent chacun à une communauté particulière « *à des époques bien déterminées* » (XIII, 38). Le Coran affirme à douze reprises qu'il a été révélé dans le but de « *confirmer les Livres anciens* ».

« *Le Coran n'a pas été inventé par un autre que Dieu, mais il est la confirmation de ce qui existait avant lui* » (X, 27)

Aussi existe-il une continuité dans les messages des prophètes bibliques (Noé, Abraham, Moïse, Jésus), et dans le Coran révélé à Muḥammad :

« *Il (Dieu) a établi pour vous en fait d'obligations religieuses ce qu'il avait*

prescrit à Noé ; ce que nous te révélons, et ce que nous avons prescrit à Abraham, à Moïse et à Jésus : “Acquittez-vous du culte ! Ne vous divisez pas en sectes” » (XLII, 12)

Au début du VII^e siècle, les juifs, comme les chrétiens étaient divisés. On connaît surtout les sectes juives du temps de Jésus, à savoir les pharisiens, les sadducéens et les esséniens auxquels il faut rajouter les zélotes. Les premiers chrétiens appelés « nazôréens », un terme repris par le Coran (*naṣrāniyy*)⁶, formaient à l'origine une secte juive. D'ailleurs les apôtres se réunissaient régulièrement dans des synagogues.

Mais les plus divisés à l'époque de Muḥammad étaient les chrétiens qui s'opposaient en divers courants à propos de la nature de Jésus-Christ. On peut ainsi citer par ordre chronologique les ariens, les nestoriens et les monophysites

Conscient des divisions qui existaient chez les juifs et les chrétiens, le Coran affirme que la Torah et l'Évangile ont été « altérés » (*yuḥarrifu*)⁷, non pas dans leur texte, mais par « les interprétations des rabbins et des prêtres », car :

« Ils (les rabbins) tordent leurs langues (layyan bi-alsinatihim), et ils attaquent la Religion (waṭaʿnan fī l-dīni) » (IV, 46).

Aussi, le Coran met-il en garde ceux qui voudraient altérer ou morceler la religion, pour créer des divisions entre les croyants, notamment en « sectes » :

« Tu n'es pas responsable de ceux qui ont morcelé leur religion (alladhīna farraqū dīnahum) et qui ont formé des sectes (wakānū shiyaʿan⁸). Leur sort dépend de Dieu, il les informera plus tard de ce qu'ils ont fait » (VI, 159)

« Dis : “Il (Dieu) a le pouvoir de susciter contre vous un châtiment d'en haut, ou de dessous vos pieds, ou bien de vous jeter dans la confusion des sectes (yalbisakum shiyaʿan) afin que certains d'entre vous goûtent la violence des autres”. Voilà comment nous utilisons les Signes. Peut-être comprendront-ils ! (VI, 65)

« Ne soyez pas au nombre des polythéistes, ni de ceux qui ont divisé leur religion et qui ont formé des sectes (alladhīna farraqū dīnahum wakānū shiyaʿan), chaque fraction (kullu ḥiz'bin⁹) se réjouissant de ce qu'elle détient” (XXX, 32).

« Attachez-vous tous fortement, au pacte de Dieu, ne vous divisez pas (walā

*tafarraqū*¹⁰ » (III, 103)

Et le Coran précise à nouveau l'origine des divisions des premières communautés :

*« Ils ne se sont divisés en se révoltant les uns contre les autres, qu'après avoir reçu la science (l-'il'mu)*¹¹ *» (XLII, 14).*

Bref, ce sont les théologiens, les rabbins et les prêtres chez les juifs et les chrétiens, et les *ulamā*, les théologiens chez les musulmans, ainsi que les *fuqahā*, les juristes islamiques, qui sont responsables des divisions des communautés en « sectes ». Étant précisé, qu'en principe, un imām dirige seulement la prière, et qu'il n'est pas un théologien.

II – Introduction aux ḥadīths

L'islam ne repose que sur le Coran, la parole de Dieu/*Allāh*, mais sur un second pilier, que la quasi-totalité des musulmans mettent sur le même plan, la *Sunna*, ou Tradition islamique. Le mot de “*sunna*” a un double sens. Littéralement, il s’agit de « *ce qui est de tradition* ». Mais, il a également pris le sens de “*Tradition*” au sens d’acte ou de parole de Muḥammad ou de ses Compagnons. La *Sunna*, est composée essentiellement de “*ḥadīths*”, c’est-à-dire de « dits » de Muḥammad, ainsi que de témoignages sur ses gestes et ses actes rapportés par une chaîne ininterrompue de personnes dignes de confiance, ainsi que par la “*Sīra nabawiyy*”, le récit de la vie exemplaire du Prophète.

La vocation de la *Sunna* résulte d’une phrase prononcée par Muḥammad lors de son allocution d’Adieu :

« *Je laisse parmi vous ce par quoi, si vous vous y tenez, nous ne vous égarerez jamais : un ordre clair, l’Écriture d’Allāh et la Coutume de son Prophète* »¹²

Mais même si la plupart des *fuqahā* (sing. *faqīh*), les juristes-islamiques, mettent sur le même plan le Coran, la parole Dieu/*Allāh*, et la *Sunna*, donc la vie, les paroles et les actes de Muḥammad ces deux sources ne sont pas comparables et ne sont pas égales.

Quelles que soient les qualités et l’exemplarité de Muḥammad, ce n’était qu’un prophète, comme huit autres « prophètes-messagers » (*rasūl*) mentionnés dans le Coran, Noé, Loth, Ismaël, Moïse, Shu’ayb, Hūd, Ṣāliḥ et Jésus. Car :

« *Dieu a conclu une alliance solennelle avec les Prophètes Noé (Nūḥ), Abraham ((Ibrāhīm), Moïse (Musa), Jésus (Īsā), fils de Marie et Muḥammad* » (XXXIII, 7).

Selon le Coran, Dieu/*Allāh* a envoyé un Prophète-Messager (*rasūl*) à chaque communauté¹³, de la même manière qu’au Jour du jugement dernier il prendra un témoin dans chaque communauté¹⁴. Muḥammad a été envoyé par Dieu « *pour avertir un peuple (les Arabes) qui n’avait pas encore reçu d’Avertisseur (nadhīr)* » (XXXII, 3) auquel celui-ci « *n’avait donné aucun Livre à étudier* »

(XXXIV, 44)¹⁵.

Même s'il ne faut pas confondre le Coran, la parole de Dieu/*Allāh* avec ce qu'a pu dire Muḥammad à son époque, au début VIIe siècle en Arabie, il n'en demeure pas moins que selon un *ḥadīth* célèbre, celui-ci a dit : « *ma communauté se divisera en 73 sectes, dont 72 iront en Enfer* ».

1. Qu'est ce qu'un *ḥadīth* ?

Le mot "*ḥadīth*" signifie textuellement « *ce qui a été dit* », soit par Muḥammad, soit par un de ses Compagnons. Un *ḥadīth* comprend toujours deux parties :

- d'abord un témoignage (*matn*) du genre « *l'Envoyé de Dieu a dit ...*),
- accompagné de son *isnād*, sa « chaîne de transmetteurs », qui comprend toujours le nom du premier rapporteur ainsi que la chaîne complète des transmetteurs, jusqu'à sa recension (« X rapporte qu'Y rapporte qu'A'īsha a entendu l'Envoyé de Dieu dire : ...). Ce premier rapporteur, comme les transmetteurs sont les garants de l'authenticité de ce *ḥadīth*.

Le premier « rapporteur » est le plus important, car c'est lui qui confère véritablement son statut au *ḥadīth*. La grande majorité des *ḥadīths* trouvent leur origine dans une poignée de personnes, notamment les quatre suivantes :

- Abū Hurayra, à l'origine de 5.374 *ḥadīths*, un Compagnon qui est mort vers l'an 57-8/676-8 à l'âge de 78 ans¹⁶.
- Anas ibn Mālik, à l'origine de 2.286 *ḥadīths*, un serviteur de Muḥammad, qui entra à son service à Médine à l'âge de 8 ou 10 ans, qui resta à son service pendant dix ans¹⁷, et qui mourût à 97 ans, si ce n'est même plus vieux, en 91-3/709-11.
- A'īsha, la jeune épouse de Muḥammad, qui mourut en 58/678, à l'origine de 2.210 *ḥadīths*¹⁸ qui ne sont pas considérés comme crédibles par les shī'ites compte-tenu de son hostilité envers Alī.
- Ibn Abbās, à l'origine de 1.660 *ḥadīths*, qui était le neveu de Maīmuna, une

des épouses de Muḥammad, et qui a vécu sa petite enfance dans l'intimité de celle-ci, mais qui était fort jeune du vivant du Prophète puisqu'il avait semble-t-il treize ans à la mort de celui-ci¹⁹.

La quasi-totalité des *ḥadīths* a été collectée par écrit durant la seconde partie du IXe siècle, donc entre 220 et 270 ans après la mort de Muḥammad, aussi, ils comportent tous en plus du premier rapporteur une chaîne de cinq à sept transmetteurs.

Par analogie, c'est comme si le règne du roi Louis XV, roi de France de 1715 à 1774, était commenté par ses courtisans, dont les témoignages transmis de génération en génération, auraient été fixés par écrit en 2025.

2. Les recueils de *ḥadīths*

Il existe des milliers de *ḥadīths*, dont certains sont cités plus particulièrement par quelques mouvements ou certaines sectes pour faire prévaloir leurs causes. Le plus ancien recueil de *ḥadīths* est l'ouvrage de Zayd ben Alī (m. v. 740) le fondateur de l'école *zaydite*²⁰, connu en français sous le titre "Recueil de la Loi Musulmane". Il s'agit d'un ouvrage de tendance shi'ite qui compile les « dits » d'Alī ibn Abī Ṭālib (m. 661), le cousin et gendre de Muḥammad et le 4e khalife « bien guidé » (*rāshidūn*). Quant à la plus ancienne compilation de *ḥadīths* sunnites c'est en réalité un ouvrage de *fiqh*, donc de droit islamique, la *Muwaṭṭa* de Malik (m. 795), qui en contient 1.720.

Chez les sunnites, six recensions de *ḥadīths* appelées les « six livres », en arabe *kutub al-sitta* ou *siḥāh as-sitta*, toutes du IIIe siècle de l'Hégire font autorité chez. Mais, les deux plus connues, sont le *Sahīh* ("l'Authentique") d'al-Bukhāry (m. 256/870) et celui de Muslim (m. 261/875), également appelés *muṣannaḥ*. Ces deux ouvrages²¹, ne sont pas les premiers recueils de *ḥadīths*, mais comportent deux innovations :

- de classer les *ḥadīths* par thèmes,
- d'écarter les *ḥadīths* douteux pour ne retenir que ceux considérés comme indubitablement "authentiques", d'où leurs titres²². D'ailleurs, les *ḥadīths* qui ne sont pas rapportés par Bukhāry et Muslim, surtout s'ils concernent des « sujets

qui fâchent », comme celui des « 73 sectes », pourtant rapporté par au moins six autres traditionnistes, sont généralement considérés comme “faibles”²³.

Les quatre autres compilations de *ḥadīths* qui font aussi autorité chez les sunnites sont :

- les *Sunan* d'Ibn Māja (m. 887)²⁴, qui contient près de 4.000 *ḥadīths* ;
- les *Sunan* d'Abū Dāwūd (m. 889)²⁵, qui contient près de 4.800 *ḥadīths* ;
- le *Jāmi* d'al-Tirmidhī (m. 893)²⁶, qui contient 3.956 *ḥadīths* qui a la particularité de souligner les divergences de doctrine des diverses *maḏhāhib* ;
- les *Sunan* d'al-Nasā'i (m. 916)²⁷ qui contient près de 5.270 *ḥadīths*.

La grande différence entre ces quatre recueils et les deux *Sahīhs* tient au fait qu'ils sont – dit-on – moins stricts dans leurs *shurūṭ* ou critères d'admissibilité des traditions²⁸.

Si l'on prend le *Sahīh* de Bukhāry, dont nous possédons une bonne traduction française²⁹ accessible sur internet, celui-ci comprend 97 « livres », dont le contenu est résumé dans leurs titres. Eux-mêmes divisés en chapitres. Ainsi, le livre ou titre II, “De la Foi”, est divisé en 42 chapitres, qui comprennent entre un et une douzaine de *ḥadīths*. Chaque chapitre a également un titre (ii Des choses relatives à la foi ; iii Le vrai musulman est celui dont aucun musulman n'a à redouter la langue ou la main ; iv Quel islām est le meilleur ?, vi C'est faire acte de foi que de désirer pour son prochain ce que l'on désire pour soi-même...)

On peut aussi citer les livres IV “Des ablutions” ; VI “Des menstrues” ; VIII “De la prière” ; IX “Des heures fixées pour la prière” ; XVII “De l'abrègement de la prière” ; XXIII “Des funérailles” ; XXV “Du pèlerinage” ; XXXIV “Des ventes” ; XLI “DE l'ensemencement et du contrat d'ensemencement”, XLVII “Du contrat d'arrosage” ; LV “Des testaments” ; LVI “De la guerre sainte” ; LIX “Du commencement de la création” ; LX “Des prophètes” ; LXIV “Des expéditions militaires” ; LXV “De l'interprétation du Coran” ; LXVII “Du mariage” ; LXVIII “De la répudiation”, ect.

Enfin, il existe également des compilations des *ḥadīths* des six auteurs canoniques sunnites, comme *les Quarante Ḥadīths* d'An-Nawāwī (m. 1277)³⁰.